tion de M. Masurel-Diplôme, celui que protège la cléricale *Croix* et le réactionnaire *Journal de Roubaix*, nous trouvons :

« Roubaix vient de nous donner le sublime exemple de ce que peut l'énergie des patriotes quand il s'agit de défendre *notre* chef et glorieux drapeau tricolore traîné dans la boue par les sans-patrie.

« Resterons-nous en arrière à Tourcoing ! » Ici nous demanderons à M. Masurel de s'expliquer. Qu'il nous dise, à l'aide, non, de ses diplômes s'il croit que M. Dron est un sans-patrie.

M. Masurel, *vous semblez dire que vous seul monopolisez le patriotisme.*

Dites-nous donc, franchement alors, ce que vous pensez de M. Dron.

Croyez-vous que ce soit un sans-patrie et tous ses électeurs avec lui? Allons! pas de tergiversations. Répondez franchement.

En attendant votre réponse laissez-moi vous dire que si l'on de vos deux cent quatre-vingts, ce n'est assurément pas M. Dron.

Voyons, soyez-sous, et avec nous vous direz que nous avons raison.

Depuis plusieurs ans, M. Dron qui est loin d'avoir vos millions, s'occupe de questions publiques. Depuis huit ans, il est député de Tourcoing et depuis tout ce temps, pour se dévouer à sa ville, à sa patrie, M. Dron a négligé ses intérêts personnels. Il s'est sacrifié. Tout le monde le sait, nous insisterons pas.

Voyons, *M. Masurel, que faisiez-vous pendant ce temps?*

Vous aurez scrupule de le dire à vos électeurs, cela se conçoit, aussi allons-nous le faire pour vous. Pendant ce temps, vous vous occupiez vous, arrondissiez votre bourse pour, un jour, chercher, au nom du pape, du *Journal de Roubaix* jésuite et de l'infecte *Croix*, à berner les électeurs en prenant le titre de républicain.

Heureusement que vous êtes démasqué et que tout le monde vous sait l'esclave des blancs.

Voyons, M. Masurel, aux multiples questions que nous vous avons posées, nous en joignons une autre :

Qui de M. Dron se sacrifiant à la chose publique ou de vous, qui n'avez pensé qu'à vos intérêts est le véritable patriote?

Il nous semble entendre M. Masurel-Diplôme, la clameur publique s'écrier : *C'est Dron* qui est le patriote et Masurel qui est l'égoïste, gorgé d'or, le repu qui veut nous tromper.

M. Masurel, avant de faire des professions de foi, il faut les réfléchir. Il n'est pas toujours bon de prendre les électeurs pour des « Gobeurs ! » C'est ce que vous avez fait, voulant les tromper une fois de plus.

En terminant, M. Masurel-Diplôme, laissez-nous vous dire que vous n'appelez M. Dron « un sans patrie » quand il solliciait pour vous le ruban violet qui est non votre propriété, mais bien celle de la « Symphonie » et pour lequel vous avez eu bon de lui écrire une lettre qui, aujourd'hui, vous fait juger par les électeurs.

Des gens à plaindre

Les mathématiques du « Journal de Roubaix. » — Leur ignorance des quatre règles de l'arithmétique. — La réponse fournie par un bambin de l'école laïque.

Décidément, il faut les plaindre malgré tout, ces pauvres cléricaux et leurs infortunés journaux.

Le scrutin de dimanche leur a littéralement fait perdre la tête.

Ils n'ont plus aucune notion des choses, même les plus simples, et divaguent lamentablement.

Ils ne voient plus clair, n'entendent plus, leur cerveau est malade.

Demandez-leur combien font 2 et 2 ; ils seront, sans doute, incapables de vous le dire.

Et c'est, dans de telles dispositions d'esprit, qu'ils s'efforcent d'ergoter sur les résultats du dernier scrutin.

Le *Journal de Roubaix* d'hier, sous le titre : *Morale d'un Scrutin*, se livre à une série de bêtises.

Il semble atteint de la folie de la persécution et les chiffres dansent devant ses yeux une fantasmagorie effrayante.

Voilà-on en exemple ? Après avoir épilogué le tort et à travers sur la vente de quelques-uns de nos compatriotes de Bruxelles, sur les omissions d'électeurs à Neuville, sur les chiffres des bureaux de la Croix-Rouge, il nous sert cette autre bourde colossale :

« Autre bizarerie que nous ne nous expliquons guère :

« Il est également reconnu que l'ensemble » des soldats sous les drapeaux et des malades » constitue une moyenne d'abstentionnistes de » 10 à 12 0/0. Cette moyenne, nous la trouvons » dans les chiffres des communes de Tourcoing » 8986 inscrits et 7973 votants, soit 10 0/0 ; tan- » dis qu'à *Tourcoing-Ville, on arrive 12,346* » *soldats sur 12,913 inscrits, soit quatre* » *nous disons quatre pour cent d'abstentions-* » *nistes.*

« Qu'il nous expliquera cette étrange anomalie?

Aussitôt la lecture de ce stupéfiant entrefilet, nous avisons sur la rue un bambin d'une douzaine d'années dont la mine éveillée et intelligente dénote assez qu'il ne fréquente pas l'école des frères.

Nous l'appelons et nous lui posons les questions suivantes :

— Tu vas à l'école laïque?

— Oui, monsieur.

— Tu apprends à compter?

— Oui, monsieur ; je sais très bien mes quatre règles et notre maître nous cherche les fractions.

— Eh bien! peux-tu que je te pose un tout petit problème ; et tu me donne la solution toute la semaine dimanche pour venir à ton livret de caisse d'épargne.

— Je veux bien, monsieur.

— Tiens, voilà un crayon et une feuille de papier, écris.

Et nous dictons :

« On a voté dimanche à Tourcoing pour l'élection d'un député. Le nombre des électeurs était de **12,742**. Il y en a eu **12,349** qui ont accompli leur devoir de citoyens.

« Quel est le nombre des électeurs qui n'ont pas pris part au vote par empêchement naturel, maladie ou indifférence ?

« Quel est, en second lieu, la proportion pour cent des abstentionnistes involontaires ou non ? »

L'enfant nous regarde étonné d'abord, puis il s'écrie : « Si c'est là tout votre problème, il n'est pas difficile ; je le ferai bien sur mes doigts ! »

« 12,349 retranché de 13,742 reste 1,394, nombre qui représente ceux qui n'ont pas voté dimanche.

« En prenant la moyenne de 10 0/0 sur 13,742 on trouve 1,374 3/10 pour cent, chiffre très voisin du nombre des abstentions ci-dessus. »

— C'est bien cela, petit. Encore une question :

« A Linselles, la, il y a 1153 électeurs et il y » a eu 1059 votants, fais le même calcul.

Instantanément, l'enfant nous répondit : *En retranchant 1,059 de 1,154 il reste 95 non votants.*

Dix pour cent sur 1154 fait 115,4 0/0 ; la moyenne des abstentionnistes est donc bien inférieure comparée à celle de Tourcoing.

Pour Bousbecques, 581 inscrits, 530 votants, soit *50 abstentions, alors que la* moyenne de 10 0/0 donnerait un total de 58 abstentions, moyenne aussi inférieure à Tourcoing.

— Merci, petit ; tu comptes infiniment mieux que les rédacteurs du *Journal de Roubaix* qui ont, eux, trouvé qu'il n'y avait eu à Tourcoing que *quatre*, ils ont dit *quatre* pour cent de non votants.

— C'est qu'ils ne savent pas compter, monsieur, ou qu'ils se sont servis de chiffres faux ; pourtant, ce n'est pas difficile.

Nous donnons à l'enfant la récompense promise. Il hésite à l'accepter, car il estime que sa science n'a pas été mise à une *assez forte* épreuve.

Lorsque la fièvre cérébrale qui mine notre infortuné confrère *du Journal de Roubaix* sera calmée, ce que nous souhaitons de tout cœur, il voudra bien reconnaître que ce qu'il a imprimé n'était que la résultante du délire et, une autre fois, il attendra d'être frais et dispos pour juger avec les électeurs.

Il se servira surtout des craies.

En attendant les *craies* sont bien molles de ses malades !

Adjudications

Deux adjudications, dont l'une très-importante concernant le service des eaux, ont eu lieu hier après-midi à l'Hôtel-de-Ville.

La première adjudication faite sous la présidence de M. Senéjac, adjoint au maire, assisté de MM. *Dieudonné, rapporteur, conseillers* municipaux et en présence de MM. Buité, receveur municipal et Veronnet, directeur de la voirie, est relative à des travaux de voirie, construction d'une chaussée pavée, aqueducs, terrassements et plantations sur le terrain du depot des boues aux Orions, en 3 lots.

1er lot. — Rue du Général-Boulanger, construction d'une chaussée pavée sur une longueur de 75 mètres 40 à partir de la rue du Moulin, devis 7,500. Ont soumissionné : MM. Louis Delannoy rabais 6,25 0/0 ; Ernest-Dubureq, 1,25 0/0. Soumissionnaire retenu : MM. Voyez, adjudicataire, au rabais de 7 0/0.

2e lot. — Rue la Tour-d'Auvergne, construction d'un aqueduc en maçonnerie. Devis, 7,300 francs.

MM. Bourgois, 5 0/0 ; Desoubeaux, 7 0/0 ; Maquinay, 3,25 0/0 ; Edmond Derville, 5 0/0 ; Laperie Capelle, adjudicataire au rabais de 9,50 0/0.

3e lot. — Dépôt de boues. Approbation du terrain, terrassements, plantations d'arbres et de haies de clôture. Devis : 2,300 fr.

MM. Pouchin, 3 0/0 ; Henri Duquesne, 15,50 p. 0/0 ; Dubaire.

Prix ... Adj. ... Villa de Prag. ... Lot 1 ... Prag. — Construction du réservoir des Hauts. — Les travaux qui suivent en totalité, la somme très ronde de 1 million 50 mille 0/0 fr. 25, comprennent : Réservoir proprement dit : terrassements, 10,413 fr. 50 ; trottoirs et chaussée, 14,164 fr. 50 ; maçonnerie, 948,337 fr. ; charpente, 11,675 fr. ; ferronnerie et vitrerie, 46,734 fr. 60. Les clôtures et grilles, entrent dans le devis pour 27,718 fr. 65.

MM. Hassebroucq, maire de Tourcoing et Cazelle, maire de Roubaix, président, assistés pour Tourcoing de MM. Dubouloumy, Dumortier, Honoré Colson, conseiller municipaux, pour Roubaix MM. Lepers, Dessbey, Du Cœck, adjoints. Étaient présents pour MM. Grimon, ingénieur en chef et Devos, ingénieur ordinaire du département, les receveurs municipaux des deux villes. Deverany, secrétaire à la *mairie de Roubaix.*

Ont soumissionné : MM. Dumont Bertrand, augmentation 2 0/0 ; Monsieur père, Charles Thomas, Louis Colin, aux 10 deux ; Brisson, augmentation de 7 0/0 ; Ruédier, adjudicataire au rabais de 2 0/0.

Acte de vandalisme

Mercredi soir en l'absence des époux Bon marchand de meubles, place Saint-Jacques, un individu a jeté des pierres dans la façade et dans la porte vitrée du magasin, brisant une grande glace du prix de 600 fr. L'auteur de cet acte de vandalisme a été vu par les fils de M. Desmet, cabaretier, place Saint-Jacques, fuyant par la rue de Menin.

La police le recherche.

Croix — *Un incident grave à la Mairie.* — Une discussion très vive s'est produite jeudi matin dans l'enceinte de la mairie, entre M. Chi et M. Brisbout, conseiller municipal. Des paroles très vives ont été échangées et finalement le maire, ayant cessé son écharpe, fit sortir M. Brisbout qui se retira en disant que l'injonction du garde-champêtre. Le moût nous dit-on serait une question d'ordre administratif.

GRAVE ACCIDENT à Mons-en-Barœul

Le 19e chasseurs s'était rendu hier à Mons-en-Barœul, pour y faire du service en campagne.

Le soldat Bost marchait en tête du détachement, Soudain, le cheval d'un maréchal des logis prit peur, s'emballa et alla en face de la ferme de M. Dupuisnes ruer contre le cheval de Bost, qui fut désarçonné.

Dans sa chute, le malheureux soldat se blessa gravement à la tête. Il a été transporté sans connaissance à l'hopital militaire.

LILLE

Dramatique tentative de suicide

Hier vers sept heures, la rue Pierre Legrand a été mise en émoi par une dramatique tentative de suicide.

Le cor venant d'Hellemmes arrivait en face de l'octroi, lorsque quelques ouvriers qui les passants avaient remarqué à ses allures bizarres s'élança sous les roues du tramway.

Le cocher, d'un puissant effort, fit cabrer ses chevaux, les ramenant en arrière et serrant parallèlement le frein. Cette manœuvre eut pour résultat de sauver la vie au malheureux qui, blessé légèrement par le marchepied, se retira le visage en sang. Transporté à une pharmacie voisine, il déclara se nommer Emile Fourrez, 23 ans, *journalier, rue Gantois, 7. Il avait agi* dans un moment de désespoir provoqué par le départ récent de sa femme.

Les obsèques de M. Souillart

Hier à midi ont eu lieu les obsèques de M. Souillart, professeur à la Faculté des Sciences, correspondant de l'Académie, chevalier de la Légion d'honneur. Les cordons du poèle étaient tenus par MM. Gosselet, doyen de la Faculté des Sciences ; Desmaltres, Potot, professeurs à la Faculté des Sciences ; Pinot, archiviste départemental.

Dans la nombreuse assistance qui suivait le cercueil sur lequel étaient placées la robe et le toque du regretté défunt, nous avons remarqué :

MM. Vallas, doyen de la Faculté de droit ; Bourguin, Dubois, professeurs ; Angellier, doyen de la Faculté des lettres ; Haumant, professeur ; Tolet, doyen honoraire de la Faculté de médecine, Castiaux, médecin-légiste, Lescoque, Combemale, Surmont, professeurs ; Damien, Hallez, professeurs à la Faculté des sciences ; Gandier, inspecteur d'Académie ; Le Goff, proviseur du Lycée.

Puis venaient, une délégation des Bleuets de l'Etat avec le drapeau de l'Union d'une délégation des élèves de l'Institut.

Parmi les personnes qui étaient pris place dans le cortège, citons : MM. Fauchon, président de la Chambre de commerce ; Jolaté et Lemaire, juges à Lille ; Grison, ingénieur en chef du département ; Pharaon de Winter, directeur de l'Ecole des Beaux-Arts ; Quarré-Reybourbon ; Danchin, avocat ; Tiron, vice-président du Bureau de bienfaisance Barc, inspecteur des contributions directes ; Acteur Debierre ; Minet, inspecteur de l'enseignement primaire ; Boucaux, sous-directeur de l'Institut industriel ; Tillaut, directeur honoraire de l'Ecole primaire supérieure, et un grand nombre de professeurs et d'agrégés de l'Université de Douai.

Suivant le désir du défunt, aucune couronne, aucune fleur n'avait été apportée. L'inhumation a eu lieu au cimetière du Sud.

Conférence à la Société de Géographie

Dimanche, au lieu, dans la grande salle de la société de géographie, rue de Bonnet, M. Mégnin, membre correspondant de l'*Illustration*, a donné la relation de son voyage de cette année dans les montagnes de l'Arve et en Suisse, qu'il a deux heures la distingué conférencier.

M. Mégnin a pris pour thème de sa causerie, du M. Paul Crepy, c'est une vieille connaissance pour les membres de la Société de géographie.

Il a fait, chacun a encore la mémoire la charmante causerie qui nous fit passer cet hiver.

Il a plus de représentation de vues photographiques qui donnaient à la conférence un intérêt particulier.

Quelques-unes dans les montagnes : c'est une suite ininterrompue de *pics, glaciers, ravins, pierriers, verdigaux, cascades, avalanches, que sais-encore.* Du village, jusqu'à la cime, rien n'échappe. Tout lui plus, de lumière à autre une nudeste calme, disposé au milieu d'une une simple exécution musée dans le grand tableau du pied à Vers. Ghiel, d'ha bitation.

Le village du Gavarnie, celui du Mibrée sont remplis de merveilles. Mais c'est avec une admiration mêlée de terreur bien inusitée qu'on contemple ces hauteurs écrasées, ce roc, ainsi que *ces, et presque suspendus au dessus de precipices* d'une profondeur vertigineuse.

Nous regrettons de ne pouvoir d'impression que produit la vue de toutes ces choses merveilleuses.

L'auditoire véritablement transporté à son pourtant sans applaudissements un vaillat touriste qui a risqué plus de cent fois sa vie, pendant cinquante journées, pour nous rapporter de plus belles impressions inoublibles que l'on ressentira présentées des vues spectacles grandiosés. — Ch. C.

LE NORD

DUNKERQUE

Naufrage du 4-mâts Marthe

Un million deux cent mille francs de perte

Sauvetage de l'équipage

Un sinistre n'attend pas l'autre. Le quatre-mâts *Marthe*, de la maison Boris, venant d'Iquique avec une cargaison d'environ 3.400.000 kilogrammes de nitrate, a été jeté ce matin, dans le mauvaise *Hinterland* et *Furet* quitterent le port pour secourir ce navire. Il leur fut impossible de tenter quoi que ce soit.

L'équipage composé de 38 hommes passa sur le bord de pilotage du navire qui était resté pendant toute la nuit qui suivit.

Le chargement de nitrate fondit en masse à bord de pilotage du navire, entre 2 et 3 heures, vendredi le 4-mâts *Marthe* chavira sur bâbord ; peu après, il coulait, disparaissant à trois milles à l'Est du *Bayenger*, à sept milles dans le N.-O. du port.

Le navire qui valait 400.000 fr. et le chargement environ 800.000 fr. n'étaient pas assurés. C'est une perte de 1,200.000 fr. pour maison Boris.

Les naufragés sont débarqués saines et sauves. On nous dit que c'est à cause de la brume que ce sinistre a eu produit.

Le navire en mauvais temps aidant, le départ du *Marthe* s'évoluait difficilement.

Les armateurs viennent de passer contrat avec des sauveteurs dunois. Mais il y a bien peu de chance de réussir.

POUR VOUS DESALTERER

Rien de meilleur et agréablement et sans précaution en ce temps, prenez un verre VIN de

BANYULS-TRILLES à l'EAU

C'est excellent apéritif, se appréciant le corps, mieux que le vin pur, pour qui en fait du usage, se trouve dans tous les cafés, les bons estaminets et chez les entrepositaires.

Exige l'étiquette noire de Trilles.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 12 mai

Présidence de M. Dassonville, vice-président.

Ministère public : M. Houeix, substitut.

Echos des élections. — Le tribunal juge plusieurs affaires qui font corps avec celle dont nous avons parlé hier, et qui ont eu pour cause les élections du 8 mai.

Alphonse Dupuy, 23 ans, rejoindre à Roubaix souvent condamné, qui crient : Roubaix, devant le bureau de la rue Bernonne : « Vive l'Ancien ! Vive la Réaction ! » Il a été condamné pour injures à 11 francs et pour outrage en réunion à 1 mois, 300 fr. d'amende, pendant deux ans des dois mentionnés.

Jules Vanquelin, 22 ans, sans profession, a été condamné à 16 mois, pendant de cette condamnation du patron, s'est enivré, s'est adressé à un groupe qui rencontre des jeunes filles et les a injuriées, et qui est en partie non les élections du 8 mai.

Alphonse Dupuy, 23 ans, rejoindre à Roubaix souvent condamné, qui crient : Roubaix, devant le bureau de la rue Bernonne : « Vive l'Ancien ! Vive la Réaction ! » Il a été condamné pour injures à 11 francs et pour outrage en réunion à 1 mois, 300 fr. d'amende, pendant deux ans des dois mentionnés.

Jules Vanquelin, 22 ans, sans profession, a été condamné à 16 mois, pendant de cette condamnation du patron, s'est enivré, s'est adressé à un groupe qui rencontre des jeunes filles et les a injuriées, et qui est en partie non les élections du 8 mai.

Pour manifester leur colère ou ajouter — il ne faut pas oublier que ce sont des ouvriers — Vanquelin avait jeté une pierre dans un Lovegie, remuant 25 fr. de dégâts, Vanquelin a été condamné à 5 jours d'emprisonnement pour bris d'enseigne.

Henri Gonzalès, 20 ans, boucher à Roubaix, a profité lundi à 6 heures du soir du passage d'une manifestation pour jeter le nom dans la bouche de dame Wasson qui regardait et a été condamné à 6 fr. 65 ; coût, 4 fr., du procès.

Un pignoratif — Fidèle Leleu est chanteur ambulant, une autorisation préfectorale lui permet de gagner sous sa vie une infirmité et de travailler.

Mais parfois, profitant d'une tolérance charitable, il ne se recule pas devant le vol. Le 4 mai, quand d'Or, chantant dans un compartiment sans Mars mun dans billet.

Il a pu, sur ce fait montré intolérant que pour enrayer un rous.

Mais le tribunal, avant égard à la situation de ce malheureux, ne le condamne qu'à 50 fr. d'amende et avec application de la loi Bérenger.

LA MADELAINE

Coups, blessures, outrages à la liberté du travail. — A la fin de mars, une grève avait éclaté chez M. Van Opstal, à La Madeleine, le Belge dangereux Mathieu Fruitaut, qui fait effort, vint se poster à l'entrée de l'atelier pour faire rebrousser chemin à ceux qui voudraient travailler.

C'est ce dire lors qu'il roua un camarade et un contre-maître. Le 29, à 5 heures 1/2 du matin, il attendit au passage le directeur de la filature, M. Gaussé. Tabordé poliment, et tout à coup désarçonné une canne plombée, lui en assène deux coups M. Gaussé fut assez heureux pour dérouer son adversaire, et tirant son revolver pour mettre en fuite, rien que par la menace, ces agresseurs.

Fruitaut a été condamné à six mois de prison.

APPAREILS DÉFENSIFS

Le tribunal a condamné Arthur Billet, rattachant à Roubaix, à 25 fr. d'amende pour coup ; Edouard Vandenoorsch, 35 ans, ouvrier de filature à Lannoy, pour infraction à un arrêté d'expulsion et à interdiction de séjour. — Ursoline Demat, 43 ans, ménagère à Roubaix, à 15 jours pour vol d'une paire de chaussures d'enfant.

Odile Leroute, ivrogresse fieffée, 15 jours 25 fr. et déchéance des droits spéciaux pour ivresse en récidive — Henri Tasse, 21 ans, de Lille, 25 fr. pour coups — Marie Vanazzen, 5 fr. pour défit public. — Jules Sacleux, 29 ans, à mois, Rue Lannoy Dernyck, 31 ans, 4 mois, Albert Dathoit, 28 ans, 8 jours, tous de Neuville-en-Ferrain, pour avoir de nuit, assailli la voiture de M. Mathieu, cultivateur, marchand de legumes à Tourcoing et l'avoir rouo de coups.

Cour d'Assises du Nord

Audience du 12 m

L'ASSASSINAT DE CAESTRE

L'affaire la plus importante de la session a été appelée jeudi matin devant le jury. Il s'agit d'un assassinat commis à Caestre (Cantonnement d'Hazebrouck). Ce procès durera deux jours ; trente-huit témoins ont été cités.

Les débats sont présidés par M. du Bateno de Lesouge, assisté pour assesseurs MM. Gouverbant et Rouzé, conseillers à la Cour. M. Bertrand, avocat général, occupe le siège du ministère public ; Me Hennebert est assis au banc de la défense.

Le crime — Arrestation du coupable

Le 3 mai 1899, un arrêt de mort fut prononcé contre Auguste Vandelle, un sauvage, libéré du service militaire depuis une année environ et n'ayant pas de domicile fixe, avait tout d'abord cherché dans le vol ses principales ressources.

Bonne qualité de l'heure l'habitation de Caestre, de quelque chose, trouvé de trois mois, mais il ne se remuait, il a la peur et ne voulait le moment d'accomplir le crime qui avait projetée chez Mlle Cailion, Rubert, à Caestre, que le 3 mai, à 6 heures, il voit d'une heure de crime, il a le temps de rentrer le tout dépêché, et se trouve sans un sou, il a le temps de rentrer le tout dépêché, et se trouve sans un sou, il a le temps de rentrer le tout dépêché, et se trouve sans un sou